Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20211120-2021-135-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

N° 2021-135

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS
ARRONDISSEMENT DU RAINCY
CANTON DE SEVRAN
VILLE DE VILLEPINTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VILLEPINTE

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2021

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 39

Par suite d'une convocation en date du 12 novembre 2021, les membres composant le Conseil Municipal de Villepinte se sont réunis, à l'Hôtel de Ville - Salle des Mariages, le 20 novembre 2021 à 8 h 30, sous la Présidence de Madame Martine VALLETON, Maire.

Sont présents : *35*

Mme VALLETON, M. BEAUDEAU, Mme ADLANI (pouvoir à M. BEAUDEAU, puis arrivée au point n° 2021-124), M. MARAN, Mme VERTÉ, M. KHUL, Mme VAUBAN, M. XOSANAVONGSA, Mme PERRON (partie au point n° 2021-131, puis pouvoir à Mme VERTÉ), Mme LE MOIL, M. DELAMADE, Mme TROUDART, Mme KASMI, Mme TEIXEIRA, M. POURPOINT, Mme VACHER, M. FERNANDEZ, Mme SOLEIL, M. LE MOIL, Mme KHUL, M. YANG, Mme OUARET, M. LE NEINDRE, Mme ANCHARUZ, M. GALIN, Mme YOUSSOUF, M. LAURENT, Mme RIGAL, M. KERAUDREN, M. SCAGNI, Mme ROLAND, M. FAGUIER, Mme BENHSAINE (arrivée au point n° 2021-136), M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-VERMOND.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absent ayant donné procuration : *4*

M. JIAR	qui a donné pouvoir à Mme VERTÉ
M. VALLETON	qui a donné pouvoir à Mme VALLETON
M. LLEDO	qui a donné pouvoir à Mme KASMI
Mme BEN HADJ KHALIFA	qui a donné pouvoir à Mme RIGAL

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20211120-2021-135-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

M. BEAUDEAU est désigné pour remplir cette fonction.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES
Subventions de fonctionnement pour les associations sportives concernant la mise à disposition de personnels pour l'exercice 2021.
Délibération n° 2021-135

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L.2121-29,
Vu la Loi DCRA n° 2000-321 du 12 avril 2000 et notamment son article 10, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
Vu le Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 et notamment son article 1, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
Vu la Délibération n° 2021-40 du 27 mars 2021 portant attribution de subventions de fonctionnement aux associations et organismes d'intérêt général pour l'exercice 2021,
Vu le rapport ci-annexé,

Considérant la volonté du Conseil Municipal de séparer la subvention de fonctionnement des associations et de la mise à disposition de personnels, dans la délibération n° 2021-40 du 27 mars 2021,

Considérant que les mises à disposition de personnels font donc l'objet d'un vote spécifique de subventions aux associations sportives concernées, en fin d'année civile,

Considérant que pour mémoire, les montants des subventions allouées à chacune de ces associations par la délibération n° 2021-40 du 27 mars 2021 sont les suivants :

- ACtivités NAutiques de VIllepinte (ACNAVI) : 73 200,00 €
- Association Sportive de Villepinte (ASV) : 26 000,00 €
- Faucon Gym Boxing (FGB) : 13 000,00 €
- Les Flamboyants de Villepinte : 55 000,00 €

Après avis de la Commission Politique de la Ville, Vie associative et citoyenne, Coopération Internationale du 09 novembre 2021,
Après avis de la Commission Finance, Ressources Humaines, Commande Publique et Évaluation des Politiques Publiques du 09 novembre 2021,
Après avis du Bureau Municipal du 09 novembre 2021,

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20211120-2021-135-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

Ayant entendu son Rapporteur, Madame LE MOIL,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 37 VOIX POUR
1 NON-PARTICIPATION

DECIDE

Article 1 : D'approuver le versement d'une subvention du montant correspondant à la mise à disposition de personnels du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 aux associations sportives, comme suit :

- ACtivités NAutiques de VIllepinte (ACNAVI) : 54 435 €
- Association Sportive de Villepinte (ASV) : 40 687 €
- Faucon Gym Boxing (FGB) : 36 663 €
- Les Flamboyants de Villepinte : 9 076 €

Article 2 : D'imputer ces dépenses au Budget communal pour l'exercice 2021 au chapitre 6574.

Article 3 : De donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer tous actes à intervenir en vue de la bonne application de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL,

FAIT ET CLOS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

VILLEPINTE, le 20 novembre 2021

Le Maire,
1ère Vice-Présidente déléguée à l'Aménagement
du Territoire Paris Terres d'Envol

MAIRIE DE VILLEPINTE (Seine St-Denis)

Martine VALLETON

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20211120-2021-135-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE LA PROMOTION DU TERRITOIRE ET DES SOLIDARITES
DIRECTION DES SPORTS

RAPPORT DE PRESENTATION

relatif à la délibération n° 2021-135

Conseil Municipal du 20 novembre 2021

RAPPORTEUR : *Madame LE MOIL*

OBJET : *III -* *RESSOURCES HUMAINES*
6 - Subventions de fonctionnement pour les associations sportives concernant la mise à disposition de personnels pour l'exercice 2021.

Par la délibération n° 2021-40 en date du 27 mars 2021, le Conseil Municipal a approuvé l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations et organismes d'intérêt général pour l'exercice 2021.

Cette délibération précisait que le montant des subventions des associations sportives bénéficiant d'une mise à disposition de personnels serait abondé en fin d'année du montant de la mise à disposition de ces dits personnels (montants soumis au vote du Conseil Municipal) :

« Les subventions pour les associations sportives conventionnées sont des subventions de fonctionnement hors mise à disposition de personnels.
Les mises à disposition de personnels feront donc l'objet d'un vote spécifique de subventions en fin d'année civile. ».

Il convient donc de subventionner les associations sportives citées ci-dessous, du montant de la mise à disposition de personnels pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, comme suit :

- ACtivités NAutiques de VIllepinte (ACNAVI) : 54 435 €
- Association Sportive de Villepinte (ASV) : 40 687 €
- Faucon Gym Boxing (FGB) : 36 663 €
- Les Flamboyants de Villepinte : 9 076 €

Pour mémoire, les montants des subventions allouées à chacune de ces associations par la délibération n° 2021-40 du 27 mars 2021 sont les suivants :

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20211120-2021-135-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

- ACtivités NAutiques de VIllepinte (ACNAVI) : 73 200,00 €
- Association Sportive de Villepinte (ASV) : 26 000,00 €
- Faucon Gym Boxing (FGB) : 13 000,00 €
- Les Flamboyants de Villepinte : 55 000,00 €

Par ailleurs, afin de respecter la réglementation en vigueur, un titre de recette du même montant sera établi et adressé à chaque association citée ci-dessus, pour remboursement des frais de rémunération de personnels.

CONCLUSION

Il est donc demandé à l'Assemblée délibérante d'approuver le versement d'une subvention du montant correspondant au financement des postes des agents mis à disposition pour une période courant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, aux associations sportives suivantes :

- ACtivités NAutiques de VIllepinte (ACNAVI) : 54 435 €
- Association Sportive de Villepinte (ASV) : 40 687 €
- Faucon Gym Boxing (FGB) : 36 663 €
- Les Flamboyants de Villepinte : 9 076 €

Avis de la Commission Politique de la Ville, Vie associative et citoyenne, Coopération Internationale du 09 novembre 2021.
Avis de la Commission Finance, Ressources Humaines, Commande Publique et Évaluation des Politiques Publiques du 09 novembre 2021.
Avis du Bureau Municipal du 09 novembre 2021.